

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ALINE BRIDEAU	Numéro de permis 2019485	Date d'inspection Le 12 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Alinou		Numéro de téléphone (506) 351-0904	
Adresse 16 Paul Street Grand-Barachois NB E4P 7Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	25 août 2022	
Commentaires : Un dossier d'enfant n'a aucun numéro d'assurance-maladie d'indiqué. Un dossier d'enfant a un numéro d'assurance-maladie qui est expiré. Recommandation que l'exploitante révise tous les dossiers d'enfants afin de s'assurer que toute information nécessaire soit indiquée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	18 août 2022	
Commentaires : L'exploitante n'a pas une déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis au sein de son dossier. L'exploitante doit s'assurer que cette information soit ajoutée.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(k)	25 août 2022	
Commentaires : 1 dossier d'enfant manque le consentement d'afficher des photos de l'enfant pour illustrer ses apprentissages dans l'établissement. Recommandation que l'exploitante révise tous les dossiers d'enfants afin de s'assurer que toute information nécessaire soit indiquée.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	18 août 2022	
Commentaires : L'inspectrice observe un camion rouillé dans l'aire de jeu extérieur ainsi qu'un escalier brisé sur le module de jeu Little Tikes. L'exploitante doit soit réparer ou retirer ces objets afin d'assurer que l'aire de jeu extérieur est entretenue de manière à assurer la sécurité et à ne poser aucun danger.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	11 août 2022	11 août 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Un produit toxique a été trouvé sur le comptoir de la cuisine. Tous produits toxiques doivent être placés sous clé. L'Exploitante a placé celui-ci sous clé immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
45(1) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services : b) indique si l'absence est due à la maladie ou à tout autre empêchement.	45(1)(b)	11 août 2022	
Commentaires : En regardant le registre des présences, l'Inspectrice remarque que les codes d'absence ne sont pas toujours indiqués. L'Exploitante doit s'assurer que le parent indique si l'absence est due à la maladie ou à toute autre raison et indiquer celle-ci sur le registre des présences.			

Commentaires généraux
<p>L'Inspectrice observe le jeu libre ainsi que la lecture d'une histoire. L'Exploitante et les enfants chantent des chansons en ramassant les jouets dans l'aire de jeu intérieur. L'Exploitante interagit avec les enfants lorsqu'ils jouent dehors, notamment en leur aidant à descendre la glissade et les balançoires.</p> <p>Recommandation qu'après une pluie, l'Exploitante s'assure qu'il n'y ait aucune eau stagnante dans l'aire de jeu extérieur lorsque les enfants vont jouer dehors.</p> <p>L'Inspectrice remarque que l'extincteur de feu est expiré il y a quelques mois. L'Exploitante devra s'assurer que l'extincteur soit inspecté.</p>

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2022

Date

original signé par
Aline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2022

Date